## PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

À Québec, le 14 septembre 2025.

Destinataire:

Contentieux du Ministère de la Justice Procureur Général du Québec — Ministère de la Sécurité Publique (MSP) <u>lavoie-rousseau@justice.gouv.qc.ca</u>

## <u>Sujet : Harcèlement de M. Dallaire par les constables spéciaux du palai de justice de Québec le 12 septembre 2025</u>

Le 12 septembre 2025, M. Dallaire se présente au palai de justice de Québec après son travail pour un rendez-vous probatoire à 16h. M. Dallaire enregistre toujours l'audio lorsqu'il se trouve au palai de justice à l'aide de son téléphone intelligent qui se trouve dans sa poche. Il passe la fouille à l'entrée et il se dirige vers le bureau de probation. Il réalise qu'il est seulement 15h30 alors il se retourne et il va plutôt vers les toilettes du rez-de-chaussée en dessous de l'escalier roulant. En allant vers les toilettes, M. Dallaire entend un des constables dans le grand hall dire : y'agit comme si y'avait 2 ans. À ce moment, il y a deux constables dans le grand hall soit une femme aux cheveux bouclés et un homme chauve. On peut entendre le commentaire sur l'enregistrement de M. Dallaire et on y apprend que c'est la femme constable qui a fait le commentaire et qu'elle a dit 8 ans plutôt que 2 ans.

M. Dallaire se sent visé par le commentaire car celui-ci poursuit actuellement des gardiens de la prison de Québec pour des fautes lourdes et il a également été arrêté récemment par les constables spéciaux du même palai de justice le 12 janvier 2024 alors qu'il était au palai avant sa période de détention récente de 16 mois. Celui-ci continu son chemin vers les toilettes malgré cela.

En sortant des toilettes, M. Dallaire passe proche des constables du grand hall car il monte vers le greffe civil. Il entend le constable masculin dire : c'est risqué. On peut entendre le commentaire sur l'enregistrement de M. Dallaire. M. Dallaire ne sais alors pas comment interprèter le commentaire ni s'il est visé par celui-ci. M. Dallaire demande alors au constable : C'est à moi que vous parliez? Y'agit comme si y'avais 2 ans. En faisant référence au commentaire qu'il avait entendu avant qu'il entre aux toilettes. Le constable répond : Non, pas-du-tout. M. Dallaire s'en va alors en disant : Ok pas de problème. On peut entendre l'interaction sur l'enregistrement.

M. Dallaire monte au greffe civil. Il attend car il y a une file. Le constable chauve se présente dans le coin du greffe criminel au bout du couloir du même côté que le greffe civil au 1er étage. Ce dernier se cache derrière une poutre et il recule et avance de façon intermittente en regardant M. Dallaire et en parlant dans sa radio. On peut entendre M. Dallaire faire des commentaires à voix haute sur l'enregistrement pour noter ce qui se produit. Éventuellement, un deuxième constable assez costaud rejoins le constable chauve à la poutre et se cache derrière la poutre et lance des regards à M. Dallaire.

M. Dallaire voit qu'il n'a pas vraiment le temps de parler au greffe vu la file et il choisit de redescendre au bureau de probation pour son rendez-vous. Il est alors environ 15h45. Alors qu'il descend dans l'escalier roulant, les deux constables en question se déplacent vers une balustrade du 1er étage toujours dans le coin du greffe criminel et ils regardent M. Dallaire directement avec insistance. M. Dallaire leur fais une salutation avec sa main. En arrivant en bas, il leur envoie un pouce en leur demandant : est-ce que c'est correct? C'est correct? Comme le palai est presque vide

et que la voix de M. Dallaire résonne, les constables entendent M. Dallaire. Un des constables insulte M. Dallaire. Le constable costaud, se dirige alors rapidement vers la cage d'escalier comme s'il avait l'intention de venir parler à M. Dallaire. M. Dallaire se sent menacé et il s'inquiète d'une interaction avec le constable qui pourrait être agressante. **On peut entendre la plupart de ces interactions verbales sur l'enregistrement.** 

M. Dallaire n'attend pas le constable et il continu son chemin vers le bureau de probation. Sur le chemin, il discute en lien avec ces événements avec les constables qui font les fouilles à l'entrée du palai. **On peut entendre cette discussion sur l'enregistrement.** 

Après une brève discussion, il entre au bureau de probation pour son rendez-vous probatoire. Aucune interaction particulière se produit jusqu'à sa sortie de son rendez-vous. Par souci de respecter sa vie privée, l'enregistrement de sa conversation avec l'agente de probation est coupé (de 24min34sec à 58min45sec). On peut entendre le début de la conversation alors que M. Dallaire entre dans le bureau et la fin de la conversation alors qu'il en ressort.

À sa sortie du bureau de probation, M. Dallaire se dirige directement vers la sortie. En passant devant les fouilles, il s'aperçoit que les constables ne sont plus les mêmes. Ils sont alors 3 constables dont un des constables qui avait interrogé M. Dallaire lors de son arrestation du 12 janvier 2024. Sur l'enregistrement, on peut entendre ce même constable dire : De toute les personnes, c'est Vincent. Salut Manon. L'interlocuteur qui est probablement Manon répond : qu'est-ce qu'il vous a fait? M. Dallaire continu de se diriger vers la sortie en prenant une courte pause pour observer les constables qui agissent de façon étrange en le fixant du regard. On peut l'entendre ouvrir la porte du palai pour sortir. Comme son téléphone est dans sa poche et qu'il marche vers la sortie, l'enregistrement est de mauvaise qualité.

L'enregistrement en question est joint à la présente lettre. Les moments clés de l'enregistrement sont les suivants :

- 3min6sec à 3min9sec : y'agit comme si y'avait 8 ans (très peu audible, distordu)
- 4min51sec à 4min53sec : c'est risqué (audible)
- 4min56sec à 5min3sec : c'est tu a moi que tu parlais : y'agit comme si y'avais 2 ans (audible)
- 11min50sec à 13min20sec : commentaires M. dallaire alors qu'il attend au greffe civil (audible)
- 13min30sec à 14min20sec : M. dallaire commente et envoie la main, c'est tu correct avec le pouce (audible), insulte du constable (pas audible), constable descend rapidement
- 14min20sec à 17min5sec : conversation avec les agents à la fouille (audible)
- 59min15sec à 59min18sec : de toute les personnes c'est Vincent (audible)
- 59min22sec à 59min25sec : ouash (audible)
- 59min33sec à 59min36sec : salut Manon (audible), qu'est-ce qui vous a faites (peu audible, frottement en même temps)

M. Dallaire perçoit ces événements comme harcelants et menacants. M. Dallaire souhaite pouvoir se sentir en sécurité s'il se présente au palai de justice. Pour ces raisons **M. Dallaire demande au MSP de répondre à la présente lettre et de donner les directives suivantes aux constables spéciaux du palai de justice de Québec :** 

- Ne pas recommencer les comportements du 12 septembre décrits ici
- Ne pas faire de commentaires déplacés ou menacants à M. Dallaire lorsqu'il est dans les couloirs du palai
- Ne pas mentionner le nom de M. Dallaire de façon déplacé pour lui causer de l'inquiétude
- Ne pas suivre/épier M. Dallaire lorsqu'il se trouve au palai

- Ne pas parler dans les radios pour communiquer avec les autres constables concernant les faits et gestes de M. Dallaire
- Ne pas agir de façon à ce que M. Dallaire s'inquite pour sa sécurité ou d'une altercation physique (ex. : courir en bas rapidement après avoir insulté M. Dallaire)
- Ne pas commettre d'actes criminels à l'endroit de M. Dallaire incluant du harcèlement
- Ne pas s'approcher de M. Dallaire et ne pas lui adresser la parole autrement que par nécessité comme pour les fouilles à l'entrée

À défaut d'une réponse satisfaisante à la présente lettre de la part du MSP à l'intérieur d'un délai de 15 jours, M. Dallaire pourrais déposer une poursuite en responsabilité civile à la cour supérieure en lien avec ces événements.

Afin de mieux démontrer les fautes des personnes conçernées, M. Dallaire pourrais déposer une demande de communication de documents afin d'obtenir les enregistrements des caméras de surveillance du palai. M. Dallaire a déjà demandé la conservation des enregistrements au Ministère dans un courriel récent.

Il pourrait également déposer une requête d'injonction interlocutoire pour demander à la cour supérieure d'ordonner de cesser certains comportements aux constables spéciaux du palai.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer nos salutations les plus distinguées.

Vincent Dallaire

vince.dall@outlook.com

Vincent Dallaire